

Les Ordres Professionnels, c'est toujours **NON !!!**

Mardi 15 juin l'Ordre infirmier des Pays de la Loire a « profité » de la journée de mobilisation des personnels hospitaliers, non pas pour soutenir les revendications, non pas pour s'indigner des conditions de travail des infirmiers et des infirmières, non pas pour exiger les reconnaissances législatives, réglementaires et financières auxquels aspirent les professionnels.le.s, etc...



Non l'urgence de l'Ordre Infirmier est de **mettre en place le prélèvement de la dime et de la gabelle!**

Suite a cet envoi, nous avons interpellé la **direction** lors du Comité technique d'Etablissement du Vendredi 18 juin. Celle-ci **confirmant avoir fourni les adresses professionnelles sur instruction "ferme" de la DGOS et du gouvernement.**

La CGT rappelle son opposition à l'ensemble des ordres professionnels et indique que sur les 722 000 infirmier.e.s en activité seule 52% sont inscrits à l'ordre dont la **grande majorité d'entre eux le sont sous la contrainte** (cf rapport cours des comptes du 22 janvier 2021).

D'ailleurs sur ces 52% d'inscrit.e.s, c'est 96% d'infirmier.e.s libéraux puisque sans adhésion aucun remboursement d'actes n'est effectué par l'assurance maladie...

Quoi qu'il en soit le ton martial et disciplinaire employé par le conseil régional de l'Ordre des infirmiers des Pays de la Loire reste **proprement inacceptable**, et témoigne de sa vocation purement disciplinaire... La **cours des comptes rappelle** par ailleurs l'**incapacité de l'ordre à assurer le respect des règles de déontologie** et de donner des suites disciplinaires aux plaintes dont elle à la connaissance...



Quant aux risques de signalement « d'exercice illégal de la profession », la direction du CHU de Nantes dit: « ne pas avoir l'intention de se mêler de cette affaire! » Qui peut croire qu'à l'heure des pénuries d'infirmièr.e.s que les employeurs publics puissent se passer de nous!!!

Enfin l'envoi de ce mail, même répété ne constitue pas une valeur juridique. Les courriers de l'ONI qui sont adressés aux infirmièr.e.s non inscrits ou non à jour de leurs cotisations sont envoyés en mail ou lettre simple sans recommandé, ni accusé de réception. En cas de contentieux devant une juridiction, l'Ordre Infirmier ne sera pas en mesure de prouver que ces courriers ont bien été reçus par leurs destinataires.

De plus, ce sont des lettres avec un contenu identique pré-rempli, les agents sont donc en droit de ne pas répondre à ces injonctions!!!

Nous vous invitons donc à ne pas tenir compte de ce message. Notre opposition d'inscription à cet organisme de droits privés demeure !

**NON À L'ORDRE
INFIRMIER!**



Plutôt que de nous taxer, Embauchez, Formez, Revalorisez, Nous sommes épuisé.e.s !!!

Le combat continue! On a besoin de vous! C'est le moment pour se syndiquer!

Nom : Prénom :

Etablissement : Service :

Adresse :

N° téléphone : Adresse Mail :

Je souhaite adhérer à la CGT

Je souhaite prendre contact avec la CGT pour avoir plus de renseignements sur la syndicalisation



Siège Social: HOTEL-DIEU, 3, Rue Gaston Veil - 44093 NANTES Cedex 1 02 40 08 45 21 & 02 40 08 45 37

Hôpital G & R Laënnec : 02 40 16 59 48 Hôpital Saint-Jacques : 02 40 84 65 71

Site Internet : www.cgt-chu-nantes.org - e-mail : com@cgt-chu-nantes.org - Facebook : <https://www.facebook.com/cgtchunantes> - Twitter : @CgtChuNantes